



## PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 21 mars 2017

### **Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :**

#### **Lutte contre les fraudes : le comité opérationnel anti-fraude dresse le bilan 2016**

**Le CODAF de Tarn-et-Garonne s'est réuni le mardi 21 mars 2017 en séance plénière, sous la présidence de Pierre Besnard, préfet, et de Véronique Benlafquih, vice-procureur de la République, près le tribunal de grande instance de Montauban, pour dresser le bilan de l'année écoulée en matière d'actions coordonnées de lutte contre les fraudes fiscales et sociales, et de lutte contre le travail illégal dans le département. Il a également défini le programme d'actions pour les mois à venir.**

La coordination des services de l'État a été déterminante pour mener à bien des actions conjointes qui ont porté leurs fruits tant en termes de procédures engagées que de montants de redressement.

En 2016, 35 actions collectives de contrôle ont été réalisées, donnant lieu à 17 procédures. La part des contrôles ayant donné lieu à des procédures est en augmentation par rapport à 2015 puisque ce rapport passe de 45 à plus de 48%. Ces actions ont concerné 213 entreprises et 435 situations de travail.

Par ailleurs, les procédures liées au travail illégal, établies par l'ensemble des corps de contrôles habilités, est en forte augmentation (+225%). Elles passent de 24 en 2015 à 78 en 2016.

Le montant des fraudes constatées s'élève à près de 4 500 000 €.

Des actions significatives ont été conduites dans le secteur des transports (cabotage), du bâtiment et des travaux publics, de l'agriculture, de la revente des métaux, du secteur hôtels cafés restaurants avec notamment les contrôles organisés à l'occasion du passage du Tour de France à Montauban.

Pour 2017, les partenaires du CODAF maintiennent leur mobilisation pour lutter contre les fraudes et le travail illégal dans les secteurs considérés comme prioritaires. Les contrôles seront donc reconduits notamment dans le secteur de l'agriculture, des transports, de l'hôtellerie, café et restauration, du bâtiment et des travaux publics. Un renforcement des contrôles interviendra dans le secteur des professionnels de santé.

#### **Contact presse :**

---

*Bureau de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47  
Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr*